PRÉFET
DE LA MEUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Grand Est

Le 13 décembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL DE SANTE MENTALE DE LA MEUSE : UN ENGAGEMENT COLLECTIF

Le 13 décembre 2023, la signature du Contrat Territorial de Santé Mentale (CTSM) marque une étape importante pour la Meuse. Virginie CAYRE, directrice générale de l'ARS Grand Est, Xavier DELARUE, Préfet de la Meuse, Jérôme DUMONT, Président du Conseil Départemental de la Meuse et l'ensemble des signataires ont officialisé cet accord. Ce contrat ouvre la voie à de nouvelles initiatives visant à renforcer la santé mentale dans le département.

Le Contrat Territorial de Santé Mentale (CTSM) constitue un engagement mutuel entre les acteurs locaux pour améliorer la santé mentale et les trajectoires de soins liées aux troubles psychiques en Meuse. À travers 17 actions spécifiques, ce contrat donne vie au Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM), s'inscrivant dans la feuille de route nationale en santé mentale et psychiatrie.

Un projet né de l'écoute et de la collaboration

Le point de départ de ce projet remonte à 2019 avec un diagnostic territorial partagé identifiant les insuffisances dans l'offre de prévention et de services sanitaires, sociaux et médico-sociaux et dans l'accessibilité, la coordination et la continuité de ces services. S'appuyant sur des indicateurs variés et une enquête auprès des professionnels et des usagers, le projet a pris forme grâce à des groupes de travail rassemblant l'ensemble des acteurs du territoire œuvrant dans le champ de la santé mentale et issus des différentes composantes du soin, du médico-social et de l'action sociale, des représentants des usagers et de leurs familles, de l'Education nationale, de la justice, de l'habitat.

Quatre thèmes clés ont émergé de cette collaboration :

- Améliorer la nature de l'offre existante en santé mentale (Adultes et Enfants),
- Améliorer la connaissance, la coordination et l'interconnaissance des acteurs du territoire,
- Développer la formation des professionnels et l'harmonisation des pratiques,
- Améliorer l'offre d'accompagnement des aidants.

A l'issue de ce travail, de nombreuses réunions se sont tenues pour co-construire la feuille de route et le plan d'action que constitue le PTSM de la Meuse. Une version finalisée autour de 17 fiches-action a été arrêtée en janvier 2023. L'aboutissement de ces travaux se traduit par la signature du CTSM 2023-2028.

Des réponses concrètes aux besoins du territoire

Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) 55 affiche une ambition claire : la transformation du système de réponse en psychiatrie et santé mentale, fondé sur le partage des meilleures pratiques, la prévention, la précocité des interventions, et le renforcement de la collaboration interprofessionnelle.

Contact presse :
ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

De premières avancées concrètes sont déjà en marche, témoignant d'un changement significatif dans la prise en charge des enjeux de santé mentale dans le département :

- Expérimentation d'une Equipe Mobile pour la Santé Mentale des enfants en Meuse : « Equipe mobile 1,2,3 enfant »

Depuis janvier 2023, une équipe mobile de prévention de la santé des enfants est déployée sur le département de la Meuse. 1 2 3 Enfant est composée d'une infirmière et d'une psychologue, qui interviennent à Verdun et Bar-le-Duc et sur des permanences dans le département.
1 2 3 Enfant propose :
– Un accueil inconditionnel de tous les enfants de 3 à 11 ans et de leurs parents
– Une évaluation rapide des situations
– Un accompagnement des enfants et des parents
– Une orientation vers les professionnels et ressources du territoire.

Pour prendre rendez-vous : 03.76.33.01.15

- Favoriser le décloisonnement des acteurs des champs sanitaires, sociaux et médico-sociaux du territoire par des actions de formation : référents parcours
- Développer les espaces d'échange et de concertation ville/hôpital par des forums, des conférences
- Mise en place d'outils numériques à destination des professionnels, favorisant la communication, l'orientation et l'information vers une offre de prise en charge graduée en santé mentale. Création d'une base documentaire.
- Développer des formations communes pilotées par un acteur de territoire à destination des acteurs de proximité, des aidants, des associations, comme par exemple les formations aux premiers secours en santé mentale, l'éducation positive, l'évaluation du suicide, la gestion des crises en psychiatrie…
- Former le personnel paramédical à l'animation d'un centre d'activité thérapeutique à temps partiel adulte dans le nord Meusien
- Création d'un dispositif relais innovant : équipe mobile d'appui à la scolarisation.

De nouveaux besoins ont également émergé comme par exemple la prise en charge des enfants de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Contact presse :
ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

PRÉFET
DE LA MEUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé

Un financement dédié

L'accompagnement financier de l'ARS pour cette première génération de contrat s'élève à plus de 2 millions d'euros. A date 625 616 € euros sont d'ores-et-déjà engagés, dont 238 000€ pour le projet 1,2,3 enfant.

La signature du contrat permet de s'assurer de la cohérence des différents projets entre eux et de démultiplier les possibilités de mise en œuvre et de financement grâce au travail partenarial engagé.

En savoir +

La genèse des projets territoriaux de santé mentale est liée à la loi de modernisation du système de santé de 2016. Cette loi reconnaît le caractère transversal de la santé mentale. Elle propose que soit mise en œuvre sur chaque territoire une organisation graduée globale répondant à l'ensemble des besoins des personnes vivant avec des troubles psychiques tout au long de leur parcours de vie.

Contact presse :
ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr